

REGITRE D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE

Mise à jour 10/06/2025



SARL Institut MIMETHYS au capital de 131 040 €

Immatriculée au registre du commerce de Nantes. Siret : 510 375 181 00052– APE 8559 A.

Organisme de formation enregistré sous le N° 52 85 014 0885 auprès du préfet de la Région des Pays de Loire – Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.



21 JAN. 2019

Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité

RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2018

PROCÈS VERBAL

N°22

LES ETAMINES

7 QUAI HENRI BARBUSSE



Aménagement d'un centre de formation

PC 13 A 0481 M2

Réf. Dossier : - 20P2018/0033

Après examen des rapports sur la sécurité et sur l'accessibilité, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité émet à l'unanimité un Avis FAVORABLE à l'exécution de ce projet.

Cet avis est assorti des prescriptions contenues dans ce rapport qui devront être respectées à l'occasion des travaux.

Gilles NICOLAS

Président de la Commission Communale de
Sécurité et d'Accessibilité
Adjoint au Maire,
Délégué à la Sécurité Civile



REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Générale Déléguée à
la Cohérence Territoriale
Département du Développement Urbain
Direction de l'Urbanisme Réglementaire

Adrien DEMANGE Tél : 02 40 41 65 35

Instructeur Accessibilité

Demandeur :

COMITE DES FLORALIES
MME BOUSSAUD E.
7 QUAI HENRI BARBUSSE
44000 NANTES

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ



COMMISSION PLÉNIÈRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Dossier n° 22 : PC 44109 13 A0481 M02

Textes réglementaires		
Code de l'urbanisme	Code de la construction et de l'habitat	
Loi n°2000-231 du 12 avril 2000	Décret n°2006-555 du 17 mai 2006	Arrêté du 22 mars 2007
Loi n°2005-102 du 11 février 2005	Arrêté du 1 ^{er} août 2006	Arrêté du 9 mai 2007
Décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007	Arrêté du 30 novembre 2007	Arrêté du 8 décembre 2014
	Arrêté du 21 mars 2007	Arrêté du 20 Avril 2017

Établissement Recevant du Public

Description du projet: CONSTRUCTION NEUVE – AMÉNAGEMENT CENTRE DE FORMATION AU R+2

Nom de l'établissement: LÈS ETAMINES – Exploitant : MIMETHYS

Adresse du projet: 7 Quai Henri Barbusse

Classement de l'établissement: 5^{ème} catégorie Type R

Documents examinés: PLANS RDC et R+2 ; NOTICE ; RAPPORT SOCOTEC 11350/18/6771

AVIS : Cet avis ne concerne que l'aménagement du R+2. La commission communale d'accessibilité émet à l'unanimité un avis favorable au projet sous réserve de respecter la prescription suivante :

- Déplacer le lavabo des sanitaires PMR du R+2 sur la cloison opposée. Remplacer le lavabo d'angle par un lavabo standard.

Nantes, le 20 décembre 2018

Laïla NAASSILA

Directrice de l'Urbanisme Réglementaire

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire

2, rue de l'Hôtel de Ville – 44094 Nantes cedex 1 – Tél. + 33 (0)2 40 41 99 09 - www.nantes.fr

Politique d'accessibilité de l'institut Mimethys

Engagement de l’Institut Mimethys

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et aux articles D.5211-2 et suivants du Code du travail, l’Institut Mimethys s’engage à rendre ses formations accessibles à toutes et tous, et à mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour favoriser la réussite des personnes en situation de handicap.

Référent handicap

L’Institut Mimethys a désigné un référent handicap chargé d’accompagner les stagiaires, les formateurs et les partenaires dans la mise en œuvre des aménagements nécessaires :

Référente handicap :

Frédérique Laclos, directrice adjointe
06 11 01 01 72 / contact@mimethys.com

Ses missions :

- Accueillir et écouter toute demande liée à une situation de handicap.
- Analyser les besoins spécifiques en lien avec l’équipe pédagogique.
- Mobiliser les partenaires spécialisés (AGEFIPH, Ressource Handicap Formation, Cap emploi, etc.).
- Suivre les aménagements et leur efficacité tout au long du parcours.
- Assurer la sensibilisation des formateurs à l'accueil inclusif.

Processus d'accueil et d'adaptation des parcours

Avant la formation

Lors de l’inscription ou du premier contact, chaque apprenant est invité à signaler ses besoins spécifiques lors de la sollicitation de Frédérique. Un entretien individuel avec le référent handicap permet d’évaluer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation, accessibilité logistique, accompagnement spécifique...).

Les aménagements retenus sont formalisés et partagés avec les intervenants concernés.

Pendant la formation

- Aménagement du rythme et des temps de pause.

- Mise à disposition de supports numériques accessibles (taille de police, contraste, sous-titrage).
- Réévaluation en cas d'évolution des besoins.

Après la formation

Un bilan de satisfaction spécifique peut être proposé aux participants concernés afin d'améliorer en continu les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Accessibilité des locaux

Les formations en présentiel sont dispensées dans des locaux conformes à la réglementation ERP (Établissement Recevant du Public).

Chaque site de formation fait l'objet d'une attestation d'accessibilité fournie par le prestataire d'accueil.

2 obligations majeures pour les ERP – Etablissement Recevant du Public :

- Mettre à disposition du public un registre d'accessibilité
- Rendre ses locaux accessibles à travers 7 zones :
 - Entrée et accueil
 - Circulations intérieures
 - Sanitaires
 - Espaces de pause
 - Signalétique
 - Stationnement
 - Sécurité incendie

Accessibilité numérique

L’Institut Mimethys accorde une attention particulière à l’accessibilité de ses contenus numériques et formations à distance.

Le site mimethys.com est conçu selon les recommandations RGAA (Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité) et les normes W3C.

Actions engagées :

- Contrastes visuels suffisants et navigation au clavier.
- Compatibilité avec les principaux navigateurs (Chrome, Firefox, Safari, Edge).
- Taille de texte ajustable.
- Menu principal accessible et fil d'Ariane présents sur les pages.

Traçabilité et amélioration continue

L’Institut Mimethys maintient un registre d’accessibilité mis à jour annuellement, recensant :

- Les demandes spécifiques reçues.
- Les aménagements mis en œuvre.
- Les partenariats mobilisés.
- Les actions correctives décidées.

Partenaires et ressources

AGEFIPH

- Délégation régionale Pays de la Loire 34 quai Magellan 44 032 Nantes
- 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00
- Aide et service : ressource handicap formation (RHF)
- Nadine Perrin
- E-mail : rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr
- T : 02.40.48.30.66 / 06.22.01.50.75
- <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/agefiph-fiphfp/>

Cap emploi

- 1 rue didienne BP 40816 44008 Nantes Cedex 1
- contacct@capempli44.fr / 02 40 08 07 07

Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH)

- 1 Avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
- 02_28_09_40_50/_accueil.mdph@loire-atlantique.fr

- Le lundi de 9h à 16h. / Le mardi de 9h à 16h. /- Le mercredi de 9h à 16h. / - Le jeudi de 9h à 12h (fermeture l'après-midi). /- Le vendredi de 9h à 16h.

Identité du déclarant

Institut Mimethys 7 quai Henri Barbusse 44 000 Nantes

Défenseur des droits

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse rapide de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits. Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un formulaire de contact;
- la liste du ou des délégués de votre région avec leurs informations de contact directs ;
- Une adresse postale : Le Défenseur des droits – 7 rue Saint-Florentin – 75409 Paris Cedex 08



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l'institut Mimethys

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : contact@mimethys.com



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 510 375 181 00052

Adresse : 7 quai Henri Barbusse 44 000 Nantes

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapli

Rélecteurs : ESAT Lézardie-Perronet - Fédération APAJH, ESAT Perronnière - Adapei 26

Septembre 2017



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Sonorisation de la salle



Ce service sera accessible le : courant 2021



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. Supports pédagogiques adaptés



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distayrant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ♦ Les déplacements ;
- ♦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ♦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ♦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ♦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Partenaires / ressources



Délégation régionale Pays de la Loire

34 quai Magellan 44032 Nantes
9.00 à 12.00 - 14.00 à 17.00

pays-loire@agefiph.asso.fr / 0800 11 10 09

Aide et service : Ressource handicap formation (RHF)
rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr / Nadine Perrin

Karine RAGNEAU 06.99.67.28.85 Coordonnatrice Départementale Loire Atlantique



1, rue didienne BP 40816 44008 Nantes Cedex 1

contact@capemploi44.fr / 02 40 08 07 07



REGISTRE DE SÉCURITÉ



ERP
INDUSTRIE
HABITATION

SARL Institut MIMETHYS au capital de 131 040 €

Immatriculée au registre du commerce de Nantes. Siret : 510 375 181 00052– APE 8559 A.

Organisme de formation enregistré sous le N° 52 85 014 0885 auprès du préfet de la Région des Pays de Loire – Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

• EXTINCTEURS

INVENTAIRE DES MATERIELS

N°	Emplacement	Type	Capacité
1	Entrée	E+Ard	6L
2	couloie installation effectuée le 04.10.18	CO2	2 Kg

• EXTINCTEURS

VÉRIFICATION DES MATÉRIELS

Date	N°	Vérification / Observations	Société - Vérificateur Visa
08/11 2019		Verification annuelle des extincteurs. Voir rapport.	UPI - ✓ 395 ✓
11.12.2020		Verification annuelle des 2 extincteurs. Voir rapport sur notre espace client	V.P.A. EUROFEU SERVICES 2, Rue Jacqueline Auriol - Zone Artipole Est 85 85170 BELLEVIGNY Tél : 02 51 08 81 01 RCS La Roche sur Yon SIRET : 339 030 406 SAS au Capital de 37 500 euros
18/01/2022		Verification annuelle des 2 extincteurs, RAS à ce jour.	EUROFEU SERVICES Agence de Nantes ZAC de la Maison Neuve 2-6, rue Jean Monnet 44980 SAINTE LUCE-SUR LOIRE
16.11.2023		Verification annuelle des 2 extincteurs. Voir rapport.	Tél : 02 40 49 00 22 - fax : 02 40 49 RCS Chartres SIRET : 339 271 067 00097 SAS au Capital de 4 000 000 euros

• SYSTÈMES D'ALARME

Équipements d'alarme - système de sécurité incendie

VÉRIFICATION DES MATÉRIELS

Date	N°	Vérification / Observations	Société - Vérificateur Visa
04.10.18		Vérification annuelle nugelac	
16.11.2023		Vérification annuelle de l'alarme incendie. Voir rapport.	V.P.I. EUROFEU SOLUTIONS 2, rue Jacqueline Auriol - Zone artisanale Est 85 - Belleville 85170 BELLEVILLE Tél : 02 51 08 81 01 RCS La Roche sur Yon - SIRET : 399 038 496 SAS au Capital de 37 500 euros



Partenaires / ressources



Eurofeu

Agence de Nantes/La Roche Sur Yon

ZAC de la Maison Neuve 2

9 Rue Jean Mermoz

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

Tel : 02.40.49.00.22

Fax : 02.40.49.00.33

Port : 06.26.90.07.67

<mailto:asbriand@eurofeu.fr>